



**Nombre de membres du Conseil
Municipal élus :**
15

**Nombre de membres qui se
trouvent en fonction :**
15

**Nombre de membres présents ou
représentés à la séance :**
15

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **1^{er} septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le premier septembre

le Conseil Municipal de la Commune de LIMERSHEIM, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Stéphane SCHAAL.

Étaient présents :

M. Stéphane SCHAAL, Maire

Mme Anita ECKERT, Adjointe au Maire

M. Bernard HURSTEL, Adjoint au Maire

Mmes Carole BOIZET, Adélaïde KIENTZI, Caroline MUTSCHLER
et Bernadette SEURET

MM. Hervé HEITZ, Guillaume LUTZ et Philippe SCHAAL

Absents excusés :

MM. Jérémy DIEBOLT, Quentin FENDER, Mathieu FOESSEL,
Pierre GIRARDEAU et Arnaud WACHENHEIM

Absents non excusés : *Néant*

Procurations :

M. Jérémy DIEBOLT pour le compte de M. Guillaume LUTZ

M. Quentin FENDER pour le compte de M. Bernard HURSTEL

M. Mathieu FOESSEL pour le compte de M. Hervé HEITZ

M. Pierre GIRARDEAU pour le compte de M. Stéphane SCHAAL

M. Arnaud WACHENHEIM pour le compte de Mme Anita ECKERT

Assistait également :

Mme Cécile NUSS, Secrétaire de Mairie

N° 01/05/2025 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2121-15 de Code Général des Collectivités Territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

DESIGNE

Mme Anita ECKERT, Adjointe au Maire, Secrétaire de séance.

**N°02/05/2025 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

ET APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

N°03/05/2025 RAPPORT D'ACTIVITES 2024 ET PROGRAMME D'ACTIVITES 2025 DE L'ATIP

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

CONSIDERANT le rapport d'activités 2024 et le programme d'activités 2025 de l'ATIP ;

CONSIDERANT que ce rapport et ce programme considérés doivent être présenté devant le Conseil Municipal ;

ET APRES en avoir délibéré,

PREND AINSI ACTE SANS OBSERVATION

Du rapport d'activités 2024 et du programme d'activités 2025 de l'ATIP ;

POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

Le Maire indique en points divers :

1) Travaux de rénovation de la salle communale

Les travaux d'électricité, à savoir le changement des luminaires, sont actuellement en cours

La salle haute est terminée, concernant la salle basse les travaux devraient s'achever rapidement.

Les travaux pour l'ouverture pour la porte sont programmés le 17 septembre et la pose de la porte, le 18 septembre.

Il sera nécessaire de mobiliser 1 à 2 samedis pour effectuer les travaux de rafraîchissement. Le projet comprend :

- La création d'un espace fermé par une façade en lattes de bois, permettant le rangement des téléviseurs.
- L'aménagement d'une niche destinée à accueillir un réfrigérateur.
- Des travaux de peinture à prévoir : murs en beige clair et boiseries vertes repeintes en taupe.
- Pour le mur à paillettes, une sous-couche d'accroche ou un ponçage sera requis.

Le coût des fournitures a été estimé à 2 940 euros et le frigo à 1 200 euros.

Un appel sera lancé auprès des bénévoles et des membres du Conseil Municipal afin d'organiser ces deux journées de travaux collaboratifs. Objectif, la salle doit être opérationnelle le 7 décembre 2025 pour la fête des aînés.

2) Projet IDEO – PIERRES ET TERRITOIRES – 6, rue du Vin

Idéo- Pierres et territoire propose d'organiser un petit évènement pour présenter le projet aux habitants le vendredi 10 octobre et leur proposer une priorité d'achat.

Concernant Arsen, son déménagement n'a pas encore eu lieu en raison d'un problème familial qui l'a contraint à se rendre en Ukraine et en Arménie. Un dernier délai supplémentaire lui a été accordé jusqu'au 15 septembre.

3) Orange : Fermeture du réseau en cuivre

Limersheim a été présélectionnée pour être intégrée au lot n° 5 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendra en 2029 : l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

4) Courrier de Madame la Sénatrice Elsa SCHALCK

Nous avons réceptionné un courrier de Madame la Sénatrice Elsa SCHALCK concernant la loi qui étend le scrutin de liste proportionnel avec la parité femmes/hommes aux communes de moins de 1000 habitants dès 2026, qui a été promulguée le 15 mai dernier.

Par décret du gouvernement en conseil des ministres du mercredi 27 août 2025, les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au **vendredi 7 février 2026** néanmoins il est conseillé de mettre à jour rapidement votre situation électorale en cas de déménagement en cas de dissolution de l'Assemblée nationale d'ici cette date.

En application de la loi électorale du 21 mai 2025, les candidatures seront reçues de façon groupée par liste en sous-préfecture jusqu'au **jeudi 26 février 2026 à 18 heures** et la **campagne électorale du premier tour de scrutin aura lieu du lundi 2 mars 2026 au vendredi 13 mars 2026.**

Il y aura 15 sièges de conseillers municipaux à pourvoir. Les candidats devront former des listes bloquées sans possibilité de panachage et paritaires avec autant d'hommes que de femmes par alternance de 13 à 17 personnes sous peine de rejet du dépôt des candidatures par les services préfectoraux.

Sans condition de quorum, la liste obtenant la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour ou la majorité relative des suffrages exprimés au second tour le cas échéant aura une prime majoritaire de 8 sièges et les 7 autres sièges seront répartis de façon proportionnelle entre les différentes listes candidates ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés dont la gagnante.

En cas de pluralité de listes candidates, celle d'opposition aura donc une représentation dans l'assemblée délibérante.

Les candidats en fin de liste non élus peuvent être amenés à siéger au conseil municipal en cours de mandat en cas de démission ou de décès des personnes mieux placés dans la liste.

Si une liste l'emporte au premier tour de scrutin, **la première séance de la nouvelle mandature aura lieu entre le vendredi 20 mars 2026 et le dimanche 22 mars 2026.**

En cas de second tour de scrutin, la première séance de la nouvelle mandature aura lieu entre le vendredi 27 mars 2026 et le dimanche 29 mars 2026.

Celle-ci sera présidée par le doyen de nouveau conseil municipal afin d'élire au scrutin majoritaire à 3 tours le maire de la commune également de droit conseiller communautaire à l'intercommunalité puis de déterminer un nombre d'adjoints au maire soit un seul soit deux.

Ces derniers seront élus au scrutin de liste majoritaire à 3 tours collectivement dans le respect des règles de la parité.

Si le premier adjoint est un homme peu importe le genre du maire élu, l'éventuelle seconde adjointe sera une femme (et inversement).

Sera considéré comme nul tout bulletin de vote comportant des ratures et des adjonctions de noms comme lors des élections régionales et européennes

5) Projet de chaleur et de lithium géothermal dans notre territoire

Nous avons réceptionné ce jour deux dossiers administratifs complets transmis par la Préfecture du Bas-Rhin, portant sur des demandes d'octroi de permis exclusifs de recherche (PER) :

- Le PER pour les gîtes géothermiques intitulé « Les Coteaux »
- Le PER pour les mines de lithium et substances connexes intitulé « Les Coteaux Minéraux »

Ces dossiers, comprenant un total de 1 400 pages, doivent être examinés dans un délai d'un mois afin de formuler un avis, notamment sur les contraintes existantes sur la zone en cause qui seraient de nature à affecter la délivrance du PER géothermique « les coteaux ». À noter que tout avis non rendu dans le délai imparti sera considéré comme favorable.

En raison de l'urgence, les documents seront transmis par courriel aux membres du Conseil Municipal dans les plus brefs délais pour étude. Par ailleurs, la réunion initialement prévue le 6 octobre est avancée au 29 septembre, afin de permettre l'émission d'un avis dans les délais requis.

6) Agenda du Conseil Municipal 2025

Conseil Municipal	Date
2025	
Conseil N°5	Lundi 1 ^{er} septembre 2025
Conseil N°6	Lundi 29 septembre 2025
Conseil N°7	Lundi 3 novembre 2025
Repas des aînés	Dimanche 7 décembre 2025
Conseil N°8	Lundi 8 décembre 2025

7) Agenda du Conseil Municipal 2026

Conseil Municipal	Date
2026	
Conseil N°1	Vendredi 2 février 2026
Conseil N°2	Vendredi 2 mars 2026
Elections Municipales – 1 ^{er} tour	Dimanche 15 mars 2026
Installation du Conseil Municipal (si élection au 1 ^{er} tour)	Dimanche 22 mars 2026
Elections Municipales – 2 ^{ème} tour (si nécessaire)	Dimanche 22 mars 2026
Installation du Conseil Municipal (si élection au 2 ^{ème} tour)	Dimanche 29 mars 2026
Conseil N°3	Mardi 7 avril 2026
Conseil N°4 (<i>Vote du Budget 2025</i>)	Lundi 27 avril 2026
Conseil N°5	Lundi 1 ^{er} juin 2026
Conseil N°6	Lundi 6 juillet 2026
Conseil N°7	Lundi 7 septembre 2025

8) Calendrier des manifestations à venir

DATE	EVENEMENT	LIEU
19 septembre	Aterwork des pompiers	
26 septembre 2025	Don du sang	Salle St Denis
11 octobre 2025	Concert d'orgue	Eglise
31 octobre 2025	Halloween	
11 novembre 2025	Commémoration du 11 novembre 1918	Monument aux morts
18, 19 et 20 novembre 2025	107 ^{ème} Congrès des Maires de France	
	Afterwork du don du sang	Place de l'Eglise
7 décembre 2025	Fête des aînés	Salle St Denis
11 janvier 2026	Vœux du Maire	Salle St Denis
15 et 22 mars 2026	Elections Municipales	Salle de Cérémonie

Tour de table

Anita ECKERT

La rentrée scolaire s'est très bien passée. Les 40 élèves des 2 classes de maternelle et d'élémentaires ont repris le chemin de l'école sans aucun pleur.

Pour marquer ce moment, un petit déjeuner convivial a été offert aux enfants ainsi qu'à leurs parents, une initiative chaleureusement accueillie et très appréciée.

Monsieur le Maire était présent et a adressé quelques mots de bienvenue à l'assemblée.

Chloé GRADI, en mission de service civique, arrivera à partir du 15 septembre.

La proposition de menu pour la fête des aînés a bien été réceptionnée. Afin de finaliser les choix, la commission se réunira prochainement, un samedi matin, pour arrêter le menu définitif.

Bernadette SEURET

Bernadette SEURET a participé aux réunions concernant la Trame Verte et Bleue, mais n'a pas pu assister à la dernière réunion. Cependant, Monsieur le Maire était présent à cette rencontre. Il reste désormais à se mettre d'accord avec la commune de Hindisheim sur les modalités de plantation des haies

Bernard HURSTEL

- La barrière de la piste cyclable partagée a été endommagée par le passage d'un engin de grande taille, sans que la commune n'ait été informée. Cette situation est regrettable, tant sur le plan de la sécurité que du respect des infrastructures. La Communauté de Communes du Canton d'Erstein sera prochainement contactée afin d'organiser le remplacement de la barrière
- Les gens du voyage utilisent l'aire de remplissage pour se laver à grandes eaux. il faudrait trouver une solution à ce problème
- Une réunion est programmée cette semaine afin de planifier les travaux d'enrobés prévus dans les rues des Noyers et de Binnen

Guillaume LUTZ

Une branche du noyer situé sur la propriété de Maurice HUGEL empiète sur le chemin. Afin de procéder à son élagage, il conviendrait de demander l'accord de Valentin HUGEL pour effectuer la coupe nous-mêmes. Guillaume prendra contact avec lui à ce sujet.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 29 septembre 2025, si aucune autre obligation n'a lieu entre temps

M. le Maire clôt la séance à 21 h 06, et remercie les membres du Conseil Municipal pour la tenue et la qualité des débats.

Limersheim, le 1^{er} septembre 2025

Le Secrétaire de Séance

Anita ECKERT

Le Maire

Stéphane SCHAAL